

La réglementation thermique RT 2012, obligatoire dès 2011 dans le tertiaire et en 2013 dans le résidentiel, calque ses objectifs sur ceux du label BBC-Effinergie. Aux traditionnelles exigences en matière de consommation d'énergie primaire et de confort, elle ajoutera une contrainte inédite sur les besoins dits bioclimatiques.

Ce devait être la RT 2010. Finalement, ce sera la RT 2012, voire peut-être la RE 2012, ce qui serait une façon d'officialiser le caractère plus énergétique que strictement thermique de cette nouvelle réglementation. Parmi les choses que l'on connaît, il y a la hauteur de l'obstacle : 50 kWh de consommation d'énergie primaire en moyenne par m² de Shon et par an pour les bâtiments neufs, quelle que soit leur forme, au lieu de 80 à 250 kWh avec la RT 2005. Une valeur qui sera modulée en fonction de la localisation du bâtiment mais aussi de son usage, de ses émissions de gaz à effet de serre et éventuellement de sa taille.

